



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 5 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de 3 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Actualisation de la liste des emplois permanents

Création de 3 postes de gardiens de Police Municipale auprès de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

I - Contexte

Lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2015, les grands axes de la stratégie municipale pour la tranquillité publique ont été présentés.

Dans ce cadre, il a été proposé d'accroître la présence de la Police Municipale sur l'ensemble du territoire bisontin. La mise en œuvre de cette orientation passe par le développement du nombre d'agents de Police Municipale. Au total, ce sont 16 postes qui sont nécessaires à la réalisation de cet objectif d'ici 2019.

Le recrutement de 4 agents de surveillance de la voie publique en 2015 a déjà permis de dégager les agents de Police Municipale des missions de surveillance du stationnement payant pour les affecter sur des missions de surveillance de l'espace public.

En 2016, 5 gardiens de Police Municipale ont été recrutés pour accroître les capacités d'intervention du service. Ces postes ont été affectés sur l'unité de proximité intervenant sur les quartiers, hors centre-ville.

En 2017, le développement de l'activité du service de Police Municipale, et plus particulièrement la proximité avec les administrés, conformément aux objectifs annoncés, nécessite la création de 3 postes de gardiens de Police Municipale.

II - Evolution envisagée

Il est nécessaire de créer trois postes de gardiens de Police Municipale dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Les postes créés seront affectés au service Police Municipale de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique. Ils relèvent de la filière police municipale et correspondent au cadre d'emploi d'agent de Police Municipale. Ce sont des postes à temps complet.

Les gardiens de Police Municipale exercent les missions de surveillance et de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire bisontin. En cas d'infractions constatées, ils sont chargés de la verbalisation.

Dans ce cadre, ils assurent une présence dissuasive et rassurante sur l'ensemble de la commune en prenant contact avec les différents acteurs de la Ville le cas échéant (commerçants, usagers, bailleurs ...). Ils veillent au bon respect des arrêtés municipaux sur la commune et assurent une surveillance aux abords des établissements scolaires et des bâtiments municipaux.

En matière de stationnement, ils surveillent et verbalisent le stationnement gênant, abusif et dangereux. Ils peuvent demander la mise en fourrière de véhicule.

Ils sont également chargés du contrôle des chiens dangereux, des chiens errants et non tenus en laisse.

Ils peuvent enfin participer à la surveillance de manifestations et événements se produisant sur la voie publique.

Les recrutements sur ces postes se réaliseront d'ici la fin 2017.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création de 3 postes de gardien de Police Municipale, relevant du cadre d'emploi d'agent de police municipale au sein de la Direction Sécurité et Tranquillité publique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2 le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité